

23 septembre 1986 /40ème anniversaire

Une commémoration particulière

Dans la nuit du 23 au 24 septembre 1986, Lomé est plongée dans une atmosphère de grande tension. Des tirs retentissent dans plusieurs quartiers de la capitale, alors qu'un commando armé lance une opération contre des positions stratégiques et les institutions de l'État. L'attaque, qui vise également le chef de l'État d'alors, le général Eyadema Gnassingbé, marque profondément l'histoire du Togo. Face à cette tentative de déstabilisation ...



PAGE 3

COOPERATION



La Chine et le Togo célèbrent deux évènements majeurs

Le Togo et la Chine ont célébré, le mardi 22 septembre 2026 à Lomé, deux événements majeurs. Il s'agit du 77è anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine et du 54è anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques sino-togolaises.

PAGE 10

ECONOMIE



Togo / Mobile money

Mixx by Yas devient Mixx

Avec l'obtention de la licence d'Émetteur de monnaie électronique (EME) de la Bceao, Mixx by Yas devient Mixx. Ce dernier franchit ainsi un nouveau cap dans la fourniture de ses offres. Grâce à cette licence, Mixx mène dorénavant une activité distincte. ...

PAGE 11



23 septembre 2026

Décoration de personnalités ayant marqué l'histoire militaire du Togo

Le Togo a commémoré, le mercredi 23 septembre 2026, le 40ème anniversaire de l'agression terroriste du 23 septembre 1986. La cérémonie, présidée au camp général Gnassingbé Eyadema à Lomé ...

PAGE 4

DERNIERES HEURES

Administration togolaise : la présidence du Conseil ordonne le traitement urgent des dossiers des agents publics

Face aux lenteurs administratives récurrentes, le gouvernement togolais hausse le ton. Dans une note circulaire adressée aux responsables de services, Sandra Ablamba Johnson, ministre et secrétaire générale de la présidence du Conseil, exige une accélération immédiate du traitement des dossiers des fonctionnaires.

Nominations, titularisations, avancements, congés ou départs à la retraite : ces retards répétés pèsent lourdement sur le parcours des agents et altèrent la confiance du public envers l'État. Pour en finir avec cette situation, un ultimatum strict d'un mois est accordé aux directeurs généraux pour apurer l'ensemble des instances.

Afin de garantir l'application rigoureuse de cette directive, un suivi hebdomadaire précis est désormais imposé à chaque département. Cette mesure d'urgence s'inscrit dans le processus global de modernisation et de digitalisation des services publics. À travers ce recadrage ferme, la présidence du Conseil entend responsabiliser l'encadrement, restaurer la prévisibilité administrative et offrir un service plus juste, efficace et attentif aux droits des citoyens.

CORIS PEPS

L'esprit tontine, l'épargne rémunérée en plus.

Commencez aujourd'hui Réalisez demain.

5% ÉPARGNE RÉMUNÉRÉE

à partir de 10 000 FCFA

8283

Offre soumise à conditions

CORIS HOLDING

www.coris-holding.com

f y in

	SOMMAIRE	Togo Le secteur privé renforcé sur les règles d'origine et l'accès aux marchés préférentiels  P 5	OTR Une vente aux enchères de 155 véhicules à Lomé-Port  P 5	Accès universel à l'eau potable Le Togo poursuit sa marche  P 6&7
---	------------------------	---	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Les témoignages de Mme Amedoume Abra

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique hebdomadaire "Echos des Bénéficiaires des produits FNFI", Togo Matin vous conduit à Lomé, dans la région Maritime pour mettre sous les feux de la rampe les expériences et témoignages d'une quarantenaire, Amedoume Abra, revendeuse de bouillie, bénéficiaire du Produit Accès des pauvres aux services financiers (Apsef).

Les différentes institutions de microfinance partenaires du Fonds national de la finance inclusive (FNFI) dans la distribution des produits ont chacune mis en place différentes stratégies afin de pouvoir renforcer la sensibilisation et la communication vis-à-vis des différents bénéficiaires réels et potentiels des crédits.

C'est le cas notamment de la mutuelle ASJD qui organise périodiquement, tous les seconds lundis du mois, des séances de sensibilisation et renforcement de capacités. Ce vendredi, c'est le quartier de Bè-Kpota qui accueille les agents de crédit de la mutuelle ASJD. Au menu, des échanges

de discussions avec le groupement Pomeneyo (Bien-être familial). Au nombre des membres du groupement, Amedoume Abra, qui fait office de leader du groupe.

" Quand on est membre d'un groupement, il faut quelqu'un de dynamique, de forte, de persévérante, bref, quelqu'un qui puisse faire entendre raison à tous les autres membres du groupement. Moi personnellement, j'ai toujours recherché

Justement le FNFI était une institution dont j'avais longtemps entendu parler. Très vite, les amies et moi, nous nous sommes constituées en groupe solidaire et nous avons suivi toutes les étapes du processus d'obtention du crédit."

Des étapes qui vont de la formation en techniques de création d'entreprise, en gestion de crédit, de quoi outiller les bénéficiaires sur la culture entrepreneuriale et renforcement en

comment transformer une idée en activité génératrice de revenus, comment gérer efficacement un crédit et comment surtout rembourser dans les délais. Après tout le processus dont j'ai parlé, je suis rentré en possession de mon premier crédit Apsef, un montant de 30.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir démarrer la fabrication et la commercialisation de la bouillie. Très vite au bout de 6 mois, je suis parvenue à rembourser ce premier crédit et j'ai obtenu le second crédit de 40.000 FCFA. Ce crédit m'a permis de renforcer mon activité avec la fabrication et la commercialisation de petits gâteaux. Désormais avec mon activité, je me sens utile à quelque chose. Vous savez, dans nos sociétés africaines, la bouche qui n'a pas d'argent n'a pas droit à parole. On ne respecte une personne que lorsqu'elle a sous la main une activité génératrice de revenus".

Le FNFI compte aujourd'hui parmi les puissants instruments de lutte contre la pauvreté. Grâce au FNFI et à ses différents produits, la vie a changé de manière positive pour des milliers de personnes.

En effet, les femmes sont plus autonomes économiquement et les jeunes sont mieux insérés sur le plan professionnel. Cette initiative a permis de rendre une certaine fierté à ces populations vulnérables grâce à leur capacité nouvelle à prendre soin de leurs familles, de l'éducation de leurs enfants et de leurs besoins fondamentaux.

Les premiers produits Apsef (essentiellement dédié aux femmes en groupement), Agrisef (pour les agriculteurs), Ajsef (pour les jeunes) ont été mis en œuvre entre 2014 et 2016 et sont désormais durablement ancrés parmi les outils de lutte contre la pauvreté.

Le FNFI est une expérience inédite mais aussi encourageante grâce au leadership des bénéficiaires, de la Fédération des bénéficiaires des services financiers (Febesef) pour leurs actions de sensibilisation et d'accompagnement, mais aussi aux institutions de micro finance partenaires sans oublier l'équipe organisationnelle du FNFI.



Mme Amedoume Abra

l'information. J'ai toujours prêté oreille attentive à tout ce qui pouvait m'aider aller de l'avant. Et

éducation financière. " La formation a été très bénéfique pour nous, personnellement j'ai appris

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel




	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Édité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : TogoMatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	---	---	---	--

Agression terroriste/40ème anniversaire

Prières, témoignages, et reconnaissance au Seigneur

Un culte protestant a été dit, le mardi 22 septembre 2026, en l'Église évangélique presbytérienne du Togo (EEPT), paroisse d'Agoè-Nyivé centre, dans le cadre de la commémoration du 40ème anniversaire de l'agression terroriste du 23 septembre 1986.

Cette célébration a été marquée par un temps de prières, de témoignages et de reconnaissance au Seigneur en présence du président de l'Assemblée nationale, le professeur Komi Selom Klassou, représentant le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, ainsi que des membres du gouvernement, des élus du peuple, des autorités administratives et militaires. Au cours de la prière d'illumination, les fidèles ont rendu grâce à Dieu pour sa présence et sa fidélité, dans un moment empreint de solennité et de recueillement. La méditation biblique, tirée

du livre des Lamentations, chapitre 3, versets 22 à 23, a mis en lumière la fidélité de Dieu, dont les bontés ne sont pas épuisées et les compassions se renouvellent chaque matin. S'appuyant sur ce passage, le célébrant, Révérend Dr Daniel Akotia, modérateur sortant de l'EEPT, a prié en mémoire des victimes de l'attentat terroriste du 23 septembre 1986. À cette occasion, une prière d'intercession a été faite en faveur de ceux qui ont donné leur vie là où le devoir les avait placés, ainsi que de l'ensemble des victimes et de leurs familles. Le prédicateur a prié pour que ces familles éprouvées trouvent en Dieu une présence secourable dans leur douleur, afin que viennent les temps où il n'y aura « ni deuil, ni cri, ni aucune souffrance ». « Notre prière est que Dieu apaise les cœurs de tous ceux qui ont perdu des

êtres chers, qu'il apporte réconfort et consolation aux familles endeuillées. Qu'il intervienne pour mettre un terme à cette forme de barbarie sur notre terre. Qu'il éloigne de nous les démons de la guerre et préserve notre pays de toute violence, afin que la paix, la concorde et la sérénité règnent sur l'ensemble du territoire national », a déclaré le Révérend Dr Daniel Akotia. Les prières ont également porté sur le peuple togolais et ses dirigeants. Le célébrant a formulé des vœux en faveur de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, dans la préservation de la paix. Il a souhaité que l'attaque perpétrée contre le Togo il y a 40 ans ne se reproduise plus et que le pays demeure un havre de paix et de sécurité pour les générations futures. Une pensée particulière a été adressée aux Forces de

défense et de sécurité (FDS) qui veillent sur la patrie nuit et jour. Face à la menace terroriste dans la région des Savanes, le pasteur a

terrorisme. S'agissant du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, le célébrant a prié pour qu'il bénéficie de



Le professeur Komi Sélom Klassou (au premier plan à droite)/Crédit photo : Assemblée nationale

demandé au Seigneur de couvrir les soldats de son bouclier et de leur accorder des victoires stratégiques. Au cours de ce culte, une prière a été dite pour le renforcement de la collaboration entre les populations et les FDS dans cette partie du pays, afin de contribuer à une lutte efficace contre le

la protection divine et que le Seigneur le comble de sagesse pour le bonheur du peuple togolais. Les membres du gouvernement, les députés et sénateurs ont également été portés dans la prière, avec le souhait que leurs décisions contribuent à l'édification d'un Togo prospère.

La rédaction

23 septembre 2026

Décoration de personnalités ayant marqué l'histoire militaire du Togo

Le Togo a commémoré, le mercredi 23 septembre 2026, le 40ème anniversaire de l'agression terroriste du 23 septembre 1986. La cérémonie, présidée au camp général Gnassingbé Eyadema à Lomé par le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, chef suprême des armées, a été marquée par plusieurs temps forts, notamment des hommages aux victimes de cette attaque et une cérémonie de décoration de personnels des Forces de défense et de sécurité (FDS).

Plusieurs autorités administratives, politiques, traditionnelles et militaires ont pris part à cette commémoration, qui revêt une forte dimension mémorielle et patriotique. Avant la cérémonie au camp général Gnassingbé Eyadema, des dépôts de gerbes ont été effectués à la place des Martyrs à Lomé ainsi que dans les chefs-lieux des régions et de préfectures du pays.

Ces gestes symboliques ont permis de rendre hommage à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie lors des événements des 23 et 24 septembre 1986 et de rappeler aux générations présentes et futures la portée de cette page de l'histoire nationale. En effet, dans la nuit du 23 au

24 septembre 1986, Lomé avait été plongée dans une atmosphère de tension à la suite d'une attaque ayant provoqué des tirs



Faure Gnassingbé décore et fait une accolade au général de brigade Zoumaro Gnofame (Crédit photo : Présidence du Conseil)

dans plusieurs quartiers de la capitale. Face à cette situation, les FDS s'étaient mobilisées pour contenir les assaillants et organiser la riposte, avec le concours de la population.

Un responsable militaire, témoin de ces événements, a relaté le déroulement des faits ainsi que les conditions dans lesquelles la riposte avait été organisée, conformément aux orientations de la hiérarchie militaire. Cette réaction avait permis de

repousser les assaillants et de préserver l'intégrité du territoire national. Quarante ans après, la commémoration de cette

agression constitue ainsi un moment de mémoire, de recueillement et de transmission. Elle rappelle les sacrifices consentis pour la défense de la nation et met en avant les valeurs de courage, de loyauté, de discipline et de dévouement. La cérémonie a également été l'occasion de distinguer seize officiers, sous-officiers et militaires de rang. Les récipiendaires ont reçu la croix de la vaillance, avec étoile d'argent et de

bronze, en reconnaissance de leur courage, de leur abnégation et de leur engagement au service de la nation.

Ces distinctions ont concerné des personnels qui se sont particulièrement illustrés lors de l'attaque du 23 septembre 1986 pour certains, et dans le cadre de l'opération Koundjoaré pour d'autres. Parmi eux, le très connu général de brigade Zoumaro Gnofame qui a occupé divers postes de responsabilités au Togo. À travers ces décorations, la République a rendu hommage à leur bravoure et à leur engagement dans des circonstances particulières et périlleuses.

Quatre décennies après les événements du 23 septembre 1986, le souvenir de cette nuit demeure un élément de la mémoire nationale et un rappel des sacrifices consentis pour la défense du territoire et la stabilité du pays. Elle invite à la vigilance, au patriotisme et à la préservation de la paix et de la sécurité.

À travers les hommages rendus aux victimes,

le témoignage des acteurs de l'époque et la reconnaissance aux militaires qui se sont distingués par leur bravoure, cette commémoration constitue une réaffirmation de l'attachement de tout le peuple togolais aux valeurs de paix, de cohésion et de sécurité. Cette commémoration intervient dans un contexte régional ouest-africain marqué par la persistance de la menace terroriste et la progression de l'extrémisme violent dans plusieurs espaces de la sous-région.

Pour relever ces défis sécuritaires, Faure Gnassingbé a accordé une attention particulière à la protection du territoire national, la sécurité des populations et la préservation de la paix sur toute l'étendue du territoire national. Cette orientation s'inscrit également dans une vision plus large visant à renforcer les capacités opérationnelles de défense et de sécurité et à créer des conditions propices au développement socioéconomique dans toutes les régions du pays.

E. Dadzie

23 septembre 1986 /40ème anniversaire

Une commémoration particulière

Dans la nuit du 23 au 24 septembre 1986, Lomé est plongée dans une atmosphère de grande tension. Des tirs retentissent dans plusieurs quartiers de la capitale, alors qu'un commando armé lance une opération contre des positions stratégiques et les institutions de l'État.

L'attaque, qui vise également le chef de l'État d'alors, le général Eyadema Gnassingbé, marque profondément l'histoire du Togo. Face à cette tentative de déstabilisation, les Forces de défense et de sécurité (FDS) engagent la riposte. Au terme des affrontements, des militaires et des civils ont perdu la vie, laissant derrière eux des familles endeuillées et une nation meurtrie. Au lendemain de cette nuit de violence, le Togo doit panser ses blessures. Le souvenir des victimes, le sacrifice des hommes engagés dans la défense de la République et la nécessité de préserver le récit de cette page douloureuse de l'histoire nationale ont progressivement inscrit le 23 septembre dans le calendrier de la mémoire collective. Depuis lors, chaque anniversaire constitue un temps de recueillement, d'hommage et de transmission aux

générations qui n'ont pas vécu les événements. Le dépôt de gerbes, la sonnerie aux morts, les minutes de recueillement et les prières constituent autant de gestes par lesquels la nation exprime sa reconnaissance à l'égard des victimes et rappelle aux générations présentes les circonstances dans lesquelles elles ont perdu la vie. Les cérémonies se tiennent à Lomé, mais également dans les chefs-lieux de régions et de préfectures. Le 40ème anniversaire confère ainsi à la commémoration une dimension particulière. Il constitue un moment privilégié pour transmettre aux nouvelles générations les faits, les témoignages et la signification de cette page de l'histoire nationale. Cette transmission ne relève pas seulement du devoir de mémoire, elle participe également à la construction d'une conscience citoyenne fondée sur la connaissance du passé, la préservation de la paix et la défense de la cohésion nationale. Ainsi, commémorer le 23 septembre ne revient pas uniquement à regarder vers le passé. C'est également réfléchir aux enseignements

que l'histoire peut apporter au présent. Le souvenir des victimes rappelle le prix de la paix et souligne la nécessité de préserver les liens qui fondent la communauté nationale. Il invite surtout à faire de la mémoire un instrument de transmission et de consolidation de la paix.

40 ans de souvenir, un sceau particulier

Cette année, le Togo marque

prière musulmane, un culte protestant et une messe catholique ont été célébrés. Ces offices ont placé au cœur du recueillement la mémoire des victimes, la paix, la sécurité, l'unité nationale et la cohésion sociale. Le mercredi 23 septembre 2026, jour anniversaire de l'agression, constitue le temps fort des commémorations. La cérémonie officielle de dépôt de gerbes à la place

de préfectures. Une prise d'armes a également eu lieu au camp général Gnassingbé Eyadéma. Cette séquence complète le volet mémoriel de la journée par un hommage aux forces engagées dans la défense de la République lors de l'agression. Au-delà du cérémonial, cette 40ème commémoration porte une signification profonde. Elle rappelle d'abord que la mémoire nationale se construit dans la durée. Elle témoigne ensuite de la reconnaissance de la nation envers ceux qui ont perdu la vie lors de cette attaque. Elle constitue enfin un moment de réflexion sur la nécessité de préserver la paix, l'unité et la cohésion sociale dans un environnement régional marqué par les menaces sécuritaires.

Se souvenir, quatre décennies après, c'est reconnaître le sacrifice de ceux qui sont tombés, c'est transmettre leur histoire aux générations qui viennent, mais c'est aussi tirer du passé une exigence pour le présent, préserver la paix et la cohésion nationale afin que les blessures de l'histoire ne se reproduisent jamais.

Edem Dadzie



Le professeur Komi Sélom Klassou lors de la cérémonie de dépôt de gerbes (Crédit photo : territoire.gouv.tg)

ce 40ème anniversaire d'un sceau particulier. La commémoration a débuté le mardi 22 septembre par une journée de prières interreligieuses à Lomé et dans les différentes circonscriptions administratives du pays. À Lomé, plusieurs offices religieux notamment une

des Martyrs, à Lomé, rend hommage aux victimes de cette nuit tragique. Elle a été présidée par le président de l'Assemblée nationale, le professeur Komi Sélom Klassou. Des cérémonies similaires se sont déroulées simultanément dans les chefs-lieux de régions et

Me LÉON A. ALOGNON
HUISSIER DE JUSTICE
Tél. 99 55 11 11
99 55 11 11
Lomé

ASSIGNATION

COPIE

DEUX MIL VINGT-SIX ;

Jeudi vingt quatre (24) Septembre à Lomé

A la requête de Madame Marguerite Akua MESSAH veuve de SILVEIRA, Commerçante, demeurant et domiciliée en France de passages réguliers à Lomé, représentée par sieur de SILVEIRA Edoh Adjété, demeurant et domicilié à Lomé quartier Tokoin Forever Tél : 93 07 35 38 ;

Me LÉON A. ALOGNON
Huisier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant à Ba-Cokpo, 100m dans le Ven longant de la Pharmacie Nawa sur le Boulevard Maffahassa Soukoko

J'ai
Donné assignation à

La société PUBLICOM, par abréviation **PUBLICOM-SARL U**, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est à Lomé, quartier Lomé-Nava, 203, Boulevard du 13 janvier, Boîte Postale 298, enregistrée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Togo (RCCM) sous le numéro TOGO-LOM 2019 M 1262, le 08 novembre 2019 représentée par son Gérant statutaire, Monsieur Mahautin Joseph AKLE, demeurant et domicilié à Lomé, en ses bureaux en étant et parant la Société n'ayant pas d'adresse connue, s'ai pu être le présent exploit dans le journal TOGO MATIN conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile et à l'ordonnance N° 370/2016 du 21 Septembre 2016 du Président du Tribunal de Commerce de Lomé et j'ai officiellement notifié l'exploit d'assignation principale de l'audition d'audit Tribunal.

A COMPARAITRE LE MARDI 13 OCTOBRE 2026 À NEUF (9) HEURES précises et jours suivants s'il y a lieu à l'audience, devant le Tribunal de Commerce de Lomé, angle Avenue de la Présidence et Avenue Georges Pompidou, siégeant en matière commerciale dans la salle d'audience dudit Tribunal ;

POUR :

Attendu que par contrat de bail conclu le 25 juin 2020, ma requérante a donné à la société PUBLICOM à bail à usage professionnel, les locaux de son immeuble bâti sis à Lomé, quartier Bè 130, rue Assoli Souza Netsimé (Préfecture du Golfe) composé de : Un (1) entrepôt composé de deux (2) grands locaux et un (1) WC extérieur ;

Attendu que le loyer mensuel est à **Trois cent mille (300.000) Francs** par mois ;

Attendu que depuis la location de cet appartement, la requise n'arrivait pas à payer régulièrement ses loyers et ceci à partir d'Août 2024 ;

Attendu que le 19 décembre 2024, la requérante lui a fait délaisser une mise en demeure d'avoir à respecter l'article 19 dudit contrat de bail notamment le paiement de ses loyers impayés d'août 2024 à décembre 2024 soit une somme d'un millions cinq cent mille (1.500.000) francs CFA ;

Attendu que suite à cet exploit d'Huissier, la société PUBLICOM avait fermé définitivement ses portes alors que ses meubles se trouvaient toujours dans l'immeuble loué et elle a laissé les loyers impayés jusqu'à ce jour ;

Attendu que la requise doit à ce jour à la huillessie la somme suivante :

PÉRIODE

IMPAYÉS

Août à décembre 2024 (300.000 x 5)	1.500.000 F
Janvier à décembre 2025 (300.000 x 12)	3.600.000 F
Janvier à octobre 2026 (300.000 x 10)	3.000.000 F
Coût de mise en demeure	30.000 F
Coût du présent exploit	30.000 F
TOTAL	8.160.000 F

Attendu que face à cette situation, la requérante n'a d'autre recours que de s'adresser à Justice pour voir prononcer la résiliation du bail la liant à la société PUBLICOM et l'expulsion de la requise ainsi que celle de tout occupant de son chef et ce sous astreinte de cinq cent mille (500.000) Francs par jour de résistance ;

Attendu que le fait que la société PUBLICOM avait fermé l'immeuble loué jusqu'à ce jour, d'autoriser la requérante à procéder à l'ouverture de toutes les portes par tout Huissier de son choix ;

PAR CES MOTIFS :

- Venir la requise s'entendre prononcer la résiliation du bail la liant à la société PUBLICOM, par abréviation **PUBLICOM-SARL U**, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est à Lomé, quartier Lomé-Nava, 203, Boulevard du 13 janvier, Boîte Postale 298, enregistrée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Togo (RCCM) sous le numéro TOGO-LOM 2019 M 1262, le 08 novembre 2019 représentée par son Gérant statutaire, Monsieur Mahautin Joseph AKLE, demeurant et domicilié à Lomé
- S'entendre ordonner l'expulsion pure et simple de la société PUBLICOM et celle de tout occupant de son chef de l'immeuble loué de la requérante sis à Lomé quartier Bè, 130, rue Assoli Souza Netsimé et ce, sous astreinte de cinq cent mille (500.000) Francs par jour de résistance ;
- Voir condamner en outre la requise à payer à la requérante la somme de huit millions cent soixante mille (8.160.000) francs CFA représentant le montant des loyers impayés et frais ;
- Voir autoriser la requérante à procéder à l'ouverture de toutes les portes de l'immeuble loué par tout Huissier de son choix ;
- Voir prononcer l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans cautions ;
- Voir condamner la requise aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ELLE N'EN IGNORE

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de **30.000** F CFA.

L'HUISSIER

Edy Alley

Edy Alley



















































ASSURANCE

Assurance



















































ASSURANCE

Assurance






































Accès universel à l'eau potable

Le Togo poursuit sa marche

Le Togo accélère sa cadence pour garantir l'accès universel à l'eau potable. Entre dotations record en 2026, projets d'infrastructures et déploiement massif de forages ruraux, le gouvernement transforme, lentement mais sûrement, son modèle de gestion en réalisations concrètes. Retour dans ce dossier sur les stratégies du pays pour l'accès universel à l'eau potable à quelques années de l'échéance.

Les Objectifs de développement durable (ODD 6) préconisent de garantir l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement, et d'assurer une gestion durable des ressources en eau à l'horizon 2030. Et le Togo n'est pas en reste. En s'inscrivant dans cette logique, celle d'assurer l'accès universel à l'eau potable, le pays, bien que confronté à des défis, ne cesse de déployer des initiatives. La dernière en date : la réception et la remise de 305 nouveaux forages, le 18 septembre 2026. Ces ouvrages, dont le coût global est estimé à plus de 4,3 milliards FCFA, couvrent douze (12) préfectures dans les Plateaux, dont 285 villages, et permettent de garantir l'accès à l'eau potable à plus de 200 000

À l'horizon 2030, le Togo veut franchir un cap majeur dans l'accès à l'eau potable. Pour y parvenir, le pays mise sur une combinaison d'investissements dans les grandes villes, d'extension des réseaux, de forages, de postes d'eau autonomes et de mini-adductions. Du Grand Lomé aux zones rurales, plusieurs programmes mobilisent déjà des milliards de FCFA ainsi que des partenaires techniques et financiers. La stratégie du pays combine le développement des infrastructures et la mobilisation de financements publics et extérieurs. Pour un pays comme le Togo, dont les besoins diffèrent fortement selon les territoires, la stratégie d'accès à l'eau potable s'adapte à chaque localité. Pour ce faire, le gouvernement privilégie, dans les centres urbains et dans les localités isolées, des solutions adaptées aux réalités locales.

Près de 10 milliards pour le Grand Lomé
Pour améliorer l'approvisionnement en eau potable dans le Grand Lomé, le Togo investit 9,84 milliards de francs CFA dans la deuxième phase du projet AEP Lomé 2. Il vise principalement à augmenter l'offre d'eau potable de 15 000 m³ par

distribution. Ces nouvelles infrastructures devraient permettre à plus de 200 000 habitants supplémentaires d'accéder à une meilleure desserte en eau potable.

Des solutions adaptées aux zones rurales
La politique d'accès universel ne concerne

la Centrale, un programme prévoit la réalisation de 17 mini-adductions d'eau potable et de 15 postes d'eau autonomes alimentés par des systèmes solaires. Au total, 32 infrastructures dans 32 localités sont concernées, avec un financement de 2,5 milliards FCFA. Les mini-adductions permettent de desservir

que les investissements hydrauliques se traduisent effectivement par une amélioration de l'accès pour les ménages.

Un engagement renforcé
Les efforts de promotion de l'accès universel à l'eau potable prennent une dimension majeure avec 2026 comme



Le président du Conseil s'assure des travaux d'eau potable sur le terrain

cependant pas uniquement Lomé et les grandes villes. Une partie de l'effort porte sur les localités rurales et semi-rurales, où la construction d'un vaste réseau centralisé peut être plus coûteuse et techniquement difficile. C'est dans ce contexte que le programme de réalisation de postes d'eau autonomes

une localité à partir d'un système adapté à la taille de la population.

Les Savanes, un investissement structurant
Dans les Savanes, les investissements prennent une dimension particulière en raison des besoins importants en infrastructures hydrauliques. Un programme soutenu par l'Agence française de développement (AFD) cible notamment Dapaong, Cinkassé, Tandjouaré, Korbongou, Gando et Mandouri, ainsi que les zones semi-urbaines.

Le dispositif prévoit notamment un centre de traitement des eaux d'une capacité de 11 300 m³ par jour, auquel doivent s'ajouter des travaux d'extension et de modernisation des réseaux. À l'échelle du programme, 205 000 branchements particuliers sont prévus et environ 125 000 personnes doivent bénéficier de l'accès à l'eau à travers des bornes-fontaines. L'objectif est donc de renforcer à la fois la production, le stockage et la distribution, afin

tourner décisif. Le budget prévisionnel alloué au secteur de l'eau et de l'assainissement a atteint un record avec 21 milliards FCFA. Il s'agit là de la dotation du ministère délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement. Cette dotation traduit une hausse de 11 % par rapport aux 19 milliards FCFA de l'année précédente. Dans l'ensemble, ce montant, qui représente environ 84 % du budget total dudit ministère estimé à 25 milliards, vise à poursuivre les projets et programmes menant vers la couverture universelle en eau potable à l'horizon 2030.

Pendant longtemps, de nombreuses localités, surtout dans les zones éloignées de la capitale, ont souffert d'un accès limité à l'eau potable. Des femmes et des enfants parcouraient des kilomètres pour revenir avec une eau souvent insalubre. Face à cette situation, le gouvernement a engagé une politique vigoureuse d'investissement, permettant de multiplier les points d'eau, d'étendre les réseaux de desserte et de réhabiliter des infrastructures obsolètes.



Faure Gnassingbé lance les travaux d'infrastructures d'eau à Akparé

personnes. Une initiative qui s'inscrit dans une vision globale du Togo et de ses partenaires de garantir un accès universel à l'eau potable à l'horizon 2030.

Comment se prépare l'accès universel ?

jour afin de mieux répondre à la croissance des besoins de la population. Il prévoit également la construction de 5 châteaux d'eau dans les zones de Zossimé, Alinka, Logoté/Sagbado, Attiégo et Dangbessito, ainsi que l'extension des réseaux de

(PEA) a été lancé en 2021, prévoyant la réalisation de 1 000 PEA dans les zones les plus reculées. Entre 2021 et 2022, 221 PEA avaient déjà été réalisés, avec plus de 120 000 bénéficiaires. En parallèle, dans les régions des Plateaux et de

Depuis, de nombreuses zones jadis oubliées bénéficient désormais d'une eau saine, régulière et accessible. Porté par les différents programmes et projets déployés par les plus hautes autorités du pays, le taux de desserte en eau potable ne cesse de s'améliorer.

Une hausse de la desserte nationale

Le taux de desserte national en eau potable est un indicateur essentiel des efforts engagés dans le secteur. Il mesure la proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée, conforme aux normes de salubrité. Il ne s'agit pas seulement de la présence d'eau, mais de la garantie d'une eau propre, accessible et sécurisée pour les usages domestiques. Au Togo, le taux de desserte nationale est passé de 70,8 % en 2024 à 71,8 % en 2025, pour atteindre une projection de 72 % en 2026. Cette évolution, en apparence modeste, traduit une transformation progressive des conditions de vie des populations. Derrière ces pourcentages, se dessine une réalité concrète : celle de ménages qui n'ont plus à parcourir de longues distances pour s'approvisionner, de familles qui consomment une eau de meilleure qualité et de communautés qui gagnent en autonomie.

Une augmentation qui change le quotidien

Le passage de 70,8 % à 72 % en trois ans signifie que

réalisés ou réhabilités. Pour les habitants, cette progression se traduit par un gain de temps considérable. Les longues corvées d'eau, souvent assumées par les femmes et les enfants, s'allègent progressivement. Ce temps libéré peut être consacré à des activités productives, à l'éducation ou à la vie familiale. L'amélioration de l'accès à l'eau potable a également des effets directs sur la santé. Elle réduit l'exposition aux maladies hydriques, améliore les conditions d'hygiène et contribue à une meilleure qualité de vie pour tous, des enfants aux adultes. L'eau potable est alors bien plus qu'un besoin vital. Elle constitue un socle sur lequel repose le développement humain. En facilitant l'accès à cette ressource fiable, l'État crée les conditions d'une société plus résiliente et plus équitable.

Dans les zones rurales, l'avancée observée participe à la stabilisation des populations, en rendant les localités plus vivables. Dans les centres urbains, elle accompagne la croissance démographique en renforçant les infrastructures de base. Cette percée, enregistrée au niveau de la desserte en eau potable, n'est pas le fruit du hasard. Elle traduit deux décennies d'engagement, avec à la clé plusieurs projets et programmes pour répondre aux besoins d'une population en pleine

autorités togolaises sont également arrivées à mieux connaître les ressources en eau potable du Togo, à les mobiliser, à les exploiter et à les gérer pour assurer un meilleur accès. En amont, d'autres initiatives consistent en la réhabilitation des structures défaillantes sur l'étendue du territoire et à la construction de nouvelles, pour élargir l'accès à l'eau potable.

Grâce aux divers projets, dont le Projet d'aménagement urbain

millions de personnes. En outre, 3 200 forages en panne réhabilités avaient permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 21 % en 2005 à 69 % début 2020.

Pendant ce temps, d'autres projets ont été initiés en milieu semi-urbain, toujours avec pour finalité d'accroître significativement l'accès des populations à l'eau potable. Ce fut le cas de 221 mini-adductions d'eau réalisées en milieu semi-urbain en 2019.

budgetaires et le manque d'investissements publics, souvent dépendants de l'aide extérieure, et le changement climatique entravent également l'atteinte des objectifs.

Ces difficultés susmentionnées ont pour conséquence la persistance des zones peu desservies, surtout dans les milieux ruraux. Dans les milieux urbains, elles se caractérisent par des interruptions d'eau potable à la pompe. Face à ces défis, il urge



Une pompe à motricité humaine pour la population

(PAU) lancé en 2015, le programme d'appui aux populations vulnérables en 2017, le PASSCO 1 et plus récemment le PASSCO 2 en 2021, au moins 300 000 personnes supplémentaires ont accès à l'eau potable dans le pays. Mais bien avant, notamment en 2019, plus de 5 000

Aujourd'hui et grâce à la stratégie nationale d'accès universel, le taux d'accès à l'eau potable ne cesse de croître et d'atteindre 72 % en 2025. Un taux que le pays s'évertue à porter à 100 % à l'horizon 2030 conformément aux Objectifs de développement durable (ODD). Si les défis persistent toujours, cette évolution du taux de desserte traduit les efforts sans cesse croissants du pays pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable.

Qu'en est-il des difficultés?

Si les efforts consentis pour l'accès à l'eau potable sont indéniables, les défis n'en demeurent pas moins. Ils sont relatifs à l'insuffisance des infrastructures, au peu d'entretien, à la gestion des ressources, à la contamination de l'eau, et aux contraintes financières et budgétaires.

Le manque d'entretien, l'exposition des réservoirs à la poussière, et les pratiques d'hygiène peu appropriées contaminent l'eau à proximité des points d'eau. Les contraintes

donc pour le gouvernement de poursuivre les initiatives et d'intensifier les efforts pour assurer l'accès à l'eau potable à tous. Aussi, l'investissement dans les infrastructures, la protection des ressources en eau, la promotion de bonnes pratiques d'hygiène, et l'implication des communautés deviennent des leviers essentiels pour relever le défi, celui d'un accès à l'eau potable à toute la population à l'horizon 2030.

Quant au gouvernement, il entend relever les défis par la construction des systèmes d'approvisionnement durables, la réduction de la pollution de l'eau, l'intensification de l'éducation de la population et la mise en œuvre de services plus accessibles, notamment pour les populations vulnérables.

Ce faisant, il s'inscrit en droite ligne de l'Objectif de développement durable 6, qui vise, à l'horizon 2030, l'accès universel à une eau de qualité et à moindre coût.

Caleb Akponou



Travaux de réalisation de forage au nord Togo

des milliers de personnes supplémentaires accèdent à un service essentiel. Chaque point gagné représente des villages desservis, des quartiers raccordés, des forages

augmentation.

Connaître les ressources hydriques pour relever les défis

Il s'agit là d'un autre défi. De façon méthodique, les

nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine ont été réalisés en milieu rural, faisant passer sur l'année le nombre total de forages à 11 600 dans ces zones, pour environ 2



ASSIGNATION EN INOPPOSABILITE D'ORDONNANCE

L'an deux mil vingt-six (2026);

Et le Jeudi Vingt quatre (24) Septembre heures 14 minutes

A la requête de Messieurs **BAKOUSSAM Patawonkoun** et **WATOUSSIM Palakyem**, tous demeurant et domiciliés à Lomé, représentés par monsieur **AWESSO Essodouda**, demeurant et domicilié à Lomé, Tel : 99 59 73 53.

J'ai :

Mr. K. Jean-Michel NGANAGNÉ, Huissier de Justice près la Cour d'Appel et Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié au quartier Vieux-Marché, SAKADOU, téléphone à domicile 99 59 73 53, le ministère de l'ANALYSE en vertu de l'Ordre N° 101/2015 du 10/01/2015, en vertu de l'Ordre N° 101/2015 du 10/01/2015, en vertu de l'Ordre N° 101/2015 du 10/01/2015.

Donné assignation au :

Nommé **DOGBE Dosseh K. Agbegnon**, demeurant et domicilié à Lomé, en son domicile, ou étant et parlant à : Ne disposant d'aucune adresse précise, ne connaissant personne pour recevoir copie de l'acte nous avons procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé, conformément à l'article 58 du Code de procédure Civile et insertion au Journal TOGOMATIN

À comparaître le **VENDREDI NEUF (09) OCTOBRE 2026 à 08 HEURES 00 minute** du matin par-devant le Président de la Cour d'Appel de Lomé statuant en matière de référé au Palais de Renouveau de ladite ville;

POUR

Attendu qu'ils sont séparément propriétaires des parcelles de terrain sis à Zanguera au lieu-dit Kohé (PIGOLFE), d'une contenance superficielle de **6 ares 00 centiare** chacun, objet respectivement des lots **N°1670** et **N°1672** pour les avoir acquis par voie d'achat;

Attendu qu'ils ont acquis leur droit de propriété sur lesdites parcelles suivant reçu de vente de terrain en dates respectivement du 24 mai 2012 et du 14 mars 2021 (pièce n°1 et 2);

Attendu que depuis lors, ils ont toujours joui paisiblement desdites parcelles de terrains de façon publique, notoire sans la moindre contestation de qui que ce soit;

Attendu qu'en vue d'entamer les procédures d'immatriculation au Livre Foncier de leur parcelle, ils ont respectivement déposé et obtenu auprès du service cadastral les numéros de réquisitions **N°40320** et **N°41401** sur lesdites parcelles de terrains;

Attendu que curieusement et contre toute attente, il leur a été signifié par le nommé **DOGBE Dosseh K. Agbegnon**, l'ordonnance N°0502/2015 du 26/05/2015 rendue par monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé interdisant au Conservateur l'immatriculation de plusieurs parcelles de terrains relevant du domaine ;(pièce n°3)

Attendu que depuis 11 ans, toutes les tentatives qu'ils entreprennent pour retrouver le nommé **DOGBE Dosseh K. Agbegnon** en vue d'éventuels recours judiciaires sont restées vaines;

Attendu qu'ils ont compris que ce dernier est rentré dans un désintérêt total et ont décidé pour leur part de l'assigner par voie d'huissier en inopposabilité de ladite ordonnance;

Attendu que comment comprendre que l'on puisse faire interdire par ordonnance d'une juridiction, l'immatriculation d'une parcelle de terrain depuis plus d'une dizaine d'années et ne point endencher une quelconque procédure par la suite, si ce n'était dans une intention de nuire ou que l'auteur n'a plus d'intérêt ?;

Attendu que cette ordonnance dans ce cas doit être purement et simplement déclarée inopposable aux requérants étant entendu qu'ils avaient acquis cette parcelle de terrain de bonne foi;

Qu'il convient donc au vu de tout ce qui précède de déclarer inopposable aux requérants l'ordonnance N°0502/2015 du 26/05/2015;

PAR CES MOTIFS

Et ceux à déduire en temps opportun,

Il échet :

-déclarer inopposable aux requérants l'ordonnance N°0502/2015 du 26/05/2015 rendu par monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé, interdisant au Conservateur l'immatriculation des parcelles de terrains sis à Zanguera au lieu-dit Kohé (PIGOLFE), d'une contenance superficielle de **6 ares 00 centiare** chacun, objet respectivement des lots **N°1670** et **N°1672**;

- Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir sur minute, avant enregistrement et sans caution, nonobstant toutes voies de recours ;
- Condamner le requis aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 F CFA ;

L'HUISSIER



Pièces jointes
Pièces numérotées de 1 à 3.

RECU EN VENTE DE TERRAIN **17 FEV 2026**

Je soussigné, **FIAYE Kodjo Wato** et **ABIAHONOU Koffi** propriétaire du terrain
Demeurant et domicilié à Lomé Adidogbo majeur non interdit
Jouissant de mes droits civils selon mon statut personnel agissant en mon propre compte
Ayant pleine capacité de droit pour contracter et disposer valablement de mes biens, ainsi
Déclare avoir reçu de Mr **BAKOUSSAM Patawonkoun** majeur non interdit jouissant de ses droits civils demeurant et domicilié à Lomé
Quartier Aghalépedagan une somme de 1500.000 FCFA
Un million cinq cent mille francs
Pour un terrain non bâti sis à Zanguera Lieu dit Kohé
D'une contenance totale de 6 ares 00 ca du lot n° 1670
Avance donnée Néant
Reste à payer Néant **N°40320**
Date du 1^{er} versement 24 mai 2012 du 2^{ème} versement 14 mars 2021
Date du dernier versement 14 février 2012
Ce prix a été débattu entre les deux parties soussignées et arrêté en commun accord dont le Vendeur reconnaît et donne valable et définitive quittance.
En conséquence Mr, Mme, Mlle **BAKOUSSAM Patawonkoun**
Deviens propriétaire définitif de cette parcelle de terrain dès la signature du présent acte de vente
En foi de quoi, le présent reçu a été délivré à : Mr, Mme **BAKOUSSAM Patawonkoun**
Pour en jouir avec les avantages qui lui seront attachés. /

Fait à Lomé, le 14 février 2012

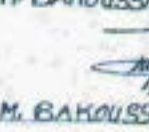
VENDEUR

M. FIAYE Kodjo Wato 

M. ABIAHONOU Koffi 

M. Zomibo 

ACQUEREUR

M. BAKOUSSAM Patawonkoun 

M. BAKOUSSAM Bagliman 



2

Provisoire:
Reçu de vente de terrain

Le soussigné M. ADABRA Kodjo Amourouba
né le 18 Décembre 1966 à Agbovi Carte Nationale d'Identité
N° C.16.1-833-4064 (Préfecture de terrain
demeurant et domicilié à Lomé, Bénin (WENYEME)
majorité non interdite jouissant de ses droits civils selon son statut personnel de
citoyen(ne) togolaise, ayant pleine capacité de droit pour contracter et disposer
valablement de ses droits,
reconnu par le présent avoir reçu de M. WATILIN Roko
né le 14/03/2012 demeurant et
domicilié à Lomé Carte Nationale d'Identité
N° 16.1-833-4064
une somme totale de Deux millions
en espèces (CFA) correspondant le prix de vente définitif d'une parcelle
de terrain rural sis à Kéle au lieu
dit Kéle (Préfecture du Golfe) d'une
superficie totale de Deux (2) ares formant le lot N° 16.1-833-4064.

En foi de quoi, je lui délivre ce présent reçu de vente pour servir et valoir ce que de
droit.

Fait à Lomé le 14/03/2012

LE VENDEUR
ADABRA Kodjo A.

• L'ACQUEREUR
WATILIN Roko

LES TEMOINS
1) ADABRA Kodjo Amourouba 1) KAWI KOKOU
2) ADABRA ERIC 2) ALPH. AGOUDA
3) ADABRA ERIC 3) ADABRA ERIC

Avance donnée : Six millions (6.000.000) francs CFA
Reste à payer : Six millions (6.000.000) francs CFA
Payé au comptant la somme de Six millions (6.000.000) francs CFA

3

Requete aux fins d'interdiction
d'immatriculation de titre foncier et
visa

A
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE LOME

M. DOGBE Dosseh K. Agbegnon, Fonctionnaire d'Etat à la retraite demeurant et
domicilié à Lomé.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Qu'il est propriétaire d'un domaine de terrain d'une contenance totale de 95 a 51 ca
sis à Lomé Zanguera-kohe (Préfecture du Golfe) par voie d'achat auprès de la
Collectivité KPAMI.

Qu'il a déjà déposé le plan de son terrain en vue d'obtenir le titre foncier au livre
foncier de la République Togolaise sous le numéro de réquisition N°30120/2008 en
son nom.

A sa grande surprise suite à une visite de bornage contradictoire par le Service des
Affaires Domaniales et Cadastres, l'informe que le plan du terrain d'une partie du
domaine vient d'être déposé pour l'immatriculation sous le numéro de réquisition
N°40320 au nom de BAKOUSSAM Patawonkoun.

Que cette situation porte atteinte sur le droit du requérant sur son domaine.

Que pour éviter une situation irréversible et troublante il a obtenu des ordonnances de
cessation des travaux sur tout le domaine, mais malgré cette décision judiciaire les
requerants ont pas obtempéré cette décision prise par le requérant en leur signifiant et a
même apposé une inscription sur toutes les clôtures et murs et même sur une pancarte
implantée sur le domaine portant la mention suivante : TERRAIN A NE PAS
VENDRE, TERRAIN APPARTENANT A M. DOGBE Dosseh K. Agbegnon.

C'est pourquoi le requérant sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président de la
Cour d'Appel de Lomé de bien vouloir ordonner à M. Le Conservateur de la
Propriété Foncière des Domaines d'interdire de procéder à l'immatriculation sur tout
ce domaine à qui que ce soit jusqu'à la confirmation de droit de propriété du requérant
sur ce domaine, d'interdire à procéder l'immatriculation sous le numéro de réquisition
N°40320 au nom de BAKOUSSAM Patawonkoun.

Disons que la présente ordonnance est exécutoire sur minute.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté

Fait à Lomé, le 04 Mai 2015

Le requérant
ADABRA Kodjo A.

Pièces jointes :
- Ordonnance N°430/2012 du TPI de Lomé
- Ordonnance N°806/2014 du TPI de Lomé
- Copie du Plan visé
- Copie de réquisition d'immatriculation
- Copie de jugement confirmatif de vente
- Copie du certificat de non opposition ni appel

ORDONNANCE N° 0502 2015

Tchodiyè KOUYOU

Vice Président de la Cour
d'Appel de Lomé

Vu la requête qui précède, les motifs exposés et les pièces y jointes ;

Vu les dispositions de l'Article N°215 du Code de Procédure Civile

Vu les Ordonnances N°430/2012 et N°806/2014 du TPI de Lomé

Attendu que le bien fondé des mesures sollicitées est établi en droit ;

Et vu l'extrême urgence

Ordonnons à M. le Conservateur de la Propriété Foncière et des Domaines
d'interdire l'immatriculation sur tout ce domaine à qui que ce soit
jusqu'à la confirmation de droit de propriété du requérant sur ce domaine d'une
contenance totale de 95 a 51 ca sis à Lomé Zanguera-kohe (Préfecture du
Golfe).

Ordonnons à M. le Conservateur de la Propriété Foncière et des Domaines
de prohiber l'immatriculation sous le numéro de réquisition N°40320 du
09/02/2015 au nom de BAKOUSSAM Patawonkoun.

Ordonnons à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastres d'interdire
l'apposition de tout visa et mise à jour des plans parcellaires de ce domaine qui
seront déposés auprès de cette direction.

Disons que la présente ordonnance est exécutoire sur minute.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Fait à Lomé, le 26/05/2015

COUR D'APPEL DE LOME

Président de la Cour d'Appel

Tchodiyè KOUYOU

En conséquence, la République Togolaise mande et ordonne à tous huissiers ou agents
légalement habilités de mettre ladite ordonnance à exécution ;

Au Procureur Général près la Cour d'Appel de Lomé et au Procureur de la République près le
Tribunal de Première Instance de Lomé d'en surveiller l'exécution ;

A tous Commandants et Officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront
légalement requis ;

En foi de quoi la présente ordonnance a été signée par nous Maître HENDE K.
Bouzonéwé, Greffier en chef près la Cour d'Appel de Lomé et délivrée pour première
grosse au nommé DOGBE K. Agbegnon, sur leur demande.

Lomé, le 27 mai 2015

LE GREFFIER EN CHEF.
Henri HENDE K. Bouzonéwé

PROCURATION

Je soussigné, Monsieur WATOUSSIM Palakiyem né le 09 Octobre 1979 à Pagouda, Comptable demeurant à Lomé, contact : 90010094, titulaire de la carte nationale d'identité N°0565-102-9060 délivré le 14/07/2025.

Viens par la présente donner procuration à Monsieur AWESSO Essodouda né le 02-01-1983 à Amiamé (AMOU), Topographe Dessinateur demeurant à Lomé, quartier Agoé, contact: 91585590, titulaire de la carte Nationale d'identité N°0223-555-2064 délivré le 29-07-2020/044, pour me représenter en lieu et place, suivre mon dossier jusqu'au retrait de mon titre foncier au service du cadastre (OTR)

En foi de quoi, je le lui délivre la présente procuration pour servir et valoir ce que de droit

Pour Legalisation Certification Matricule de la Signature de M. WATOUSSIM Palakiyem
CIN 0565-102-9060 Fait à Lomé le 22 Janvier 2026
Lomé, le 22 JAN 2026

Signé
AGOUDA Essohouna
Adjudant de Police

WATOUSSIM Palakiyem

PROCURATION

Patawonkoum BAKOUSSAM
B.P. 80732 Lomé
Tél. +228 90 04 26 08
LOME

Lomé, le 11 novembre 2025



Je soussigné, Monsieur Patawonkoum BAKOUSSAM, né le 31 décembre 1964 à KPELE-AGOTE (Préf. de KPÉLÉ), Retraité et dont le contact est : 90 04 26 08; titulaire de la Carte Nationale d'identité n°0091-589-2065 délivrée le 05 janvier 2022;

Viens par la présente donner procuration à Monsieur AWESSO Essodouda TOPOGRAPHE DESSINATEUR titulaire de la Carte Nationale d'identité n°0223-555-2065 délivrée le 28-07-2020/44 pour me représenter en lieu et place devant les instances administratives, judiciaires et suivre mon dossier jusqu'au retrait du titre foncier de ma parcelle de terrain, lot 1670 d'une contenance de 5a 00ca sise à Konhò acquis auprès de messieurs FIAVE Kodzo et AHAHONOU Koffi.

En foi de quoi, cette procuration lui est donnée pour servir et valoir ce que de droit.

Pour Legalisation et Certification
Matricule de la Signature de M. BAKOUSSAM Patawonkoum
CIN 0091-589-2065
LE CHARGÉ DU COMMISSARIAT ET P.O.
AKOTSE Koudjo
ADJUDANT DE POLICE
TICER DE POLICE ADJACARF

Carte Nationale d'identité
NIF : 0091-589-2065
du 06-01-2022/068

Coopération

La Chine et le Togo célèbrent deux évènements majeurs

Le Togo et la Chine ont célébré, le mardi 22 septembre 2026 à Lomé, deux évènements majeurs. Il s'agit du 77^e anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine et du 54^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques sino-togolaises.

Compte tenu de l'importance que revêtent ces célébrations, la cérémonie a mobilisé plusieurs personnalités. Au nombre de ces dernières : Wang Min, ambassadeur de Chine au Togo, Isaac Tchiakpé, ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, et Victoire Tomégah-Dogbé, ancienne Première ministre. À travers cette célébration, il était question de mettre en avant les 77 ans du processus de développement de la Chine, de revenir sur ce qui fonde les 54 ans de l'amitié sino-togolaise et les réalisations afférentes. Pour Wang Min, ambassadeur de Chine au Togo, la voie de

modernisation à la chinoise est toujours la plus prometteuse. « Depuis 77 ans, le Parti communiste chinois, en unissant et conduisant le peuple multiethnique de la nation, a tracé une voie de modernisation adaptée aux réalités nationales et a réalisé des accomplissements de développement remarquables. La Chine est devenue un acteur et un contributeur important pour la paix et le développement du monde », a-t-elle mentionné. S'inscrivant dans sa logique de développement inclusif du monde, la Chine ne cesse de maintenir, selon l'ambassadeur, une ouverture de haut niveau. Depuis le 1er mai 2026, le pays applique la politique « tarif douanier zéro », à l'ensemble des 53 pays d'Afrique.

Qu'en est-il avec le Togo ?
Particulièrement avec le Togo, les relations avec la Chine se sont intensifiées

au fil des années. Depuis l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays en 1972, les réalisations se multiplient. En 2024, le président Xi Jinping et le président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé ont élevé ces relations au niveau de partenariat stratégique global. Depuis, les initiatives s'enchaînent. Si, en 2025, le volume du commerce Chine-Afrique a atteint 348,1 milliards de dollars américains, en hausse de 17,7 %, celui entre la Chine et le Togo a atteint 5,43 milliards de dollars américains, soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente. Allant plus loin, les deux pays ont signé, en avril 2026, l'accord-cadre de partenariat économique pour le développement commun, jetant ainsi une base plus solide pour le développement des communautés. Quant à l'année 2026, elle

marque un tournant décisif avec des échanges humains et culturels. « Le Togo a réalisé un grand succès avec la résolution : corriger la carte à l'Assemblée générale des Nations unies. La Chine a fermement voté pour. Ces faits encourageants montrent pleinement que la Chine et le Togo sont non seulement de bons partenaires sur la voie de la modernisation, mais aussi des compagnons de voyage dans l'union et le renforcement du Sud global », s'est félicité l'ambassadeur.

Un appel à faire davantage
Pour Yao Bloua Agbo, président de l'association de l'amitié Chine-Togo, l'expérience chinoise constitue un sujet d'observation et d'échanges dans le respect de nos réalités, de nos identités et de nos priorités nationales. « Le 19 septembre 1972 marque l'établissement officiel entre la République

populaire de Chine et la République togolaise. Il y a donc 54 ans, l'amitié sino-togolaise s'est donc construite sur des principes de respect mutuel, d'égalité souveraine, de confiance et de coopération », a mentionné M. Agbo. Pour ce dernier, la coopération sino-togolaise s'est surtout développée dans les infrastructures, la santé, l'agriculture, l'éducation, la formation, le commerce et les investissements. « Les échanges culturels et universitaires ont également rapproché nos deux peuples. L'élévation de nos relations au niveau de partenariat stratégique global en septembre 2024 ouvre une nouvelle étape. Nous devons désormais privilégier la création de valeur, le transfert de compétence, la formation de notre jeunesse, la transformation de nos ressources et les investissements positifs », a-t-il appelé.

Caleb Akponou

Togo : Mixx by Yas devient Mixx

Avec l'obtention de la licence d'Émetteur de Monnaie Électronique (EME) de la Bceao, Mixx by Yas devient Mixx. Ce dernier franchit ainsi un nouveau cap dans la fourniture de ses offres.

Grâce à cette licence, Mixx mène dorénavant une activité distincte. Le jeudi 24 septembre 2026, une rencontre avec les médias et producteurs de contenus a permis de revenir sur ce renouveau.

« Nous avons reçu la licence EME. Cette licence nous donne tout simplement le droit d'avoir une activité distincte. Vous avez les activités de télécommunications avec la marque Yas et les services financiers avec Mixx... Nous avons donc enlevé le "by Yas" pour bien montrer cette séparation», a expliqué Catherine Savery, directrice de Mixx-Togo.

Des services plus améliorés

Avec cette séparation de

service, rien ne change du point de vue des activités services. Au contraire, Mixx vient avec des services beaucoup plus innovants et beaucoup plus adapter aux besoins des clients.

« Maintenant, avec notre nouveau régulateur qui est la Banque centrale (Bceao) on va pouvoir faire nos propres projets, avancer plus vite et mieux répondre aux besoins de nos clients », a expliqué la directrice.

Quid des produits phare de Mixx ?

Considéré comme la 5e plus grande Fintech en Afrique, Mixx devient universel. Peu importe le réseau sur lequel se trouve le client, Mixx offre l'opportunité de faire les transactions en toute sécurité.

Avec slogan : "Your Money. Your Rules", Mixx est disponible 24h/24 et 7j/7 et se positionne avec des valeurs telles que :

l'audace, l'engagement, l'innovation et la passion.

« Les produits que propose Mixx aux Togolais, c'est, tout simplement, en plus du transfert national, tout ce qui est point marchand. C'est-à-dire service de paiement aux commerçants. C'est un



service qu'on formalise sous forme d'un QR code marchand. Avec ça, le client arrive dans un marché ou restaurant, il scanne le QR Code et tout

de suite, le paiement se fait sur le code marchand. Il n'y a pas de frais pour le client. C'est gratuit », rassure la directrice générale de Mixx.

Lutter contre les arnaques, c'est aussi l'un des engagements phares de Mixx.

« Pour lutter contre le phénomène, Mixx s'est également doté d'un pôle de gestion des fraudes. Notre rôle, c'est d'identifier les différents type de

fraudes et de prendre les mesures pour les contrer. D'abord, ça passe par la sécurisation des moyens de paiement et par la sensibilisation. Nous sensibilisons les populations contre les pratiques en termes de protection de leurs données », a expliqué Ta-Ama Tedah, analyste Fraude à Mixx-Togo avant d'ajouter : « Aujourd'hui, nous faisons face aux phénomènes d'arnaque et nous ne voulons pas que nos clients à Mixx-Togo puissent en être victimes. C'est pourquoi nous leur recommandons de ne jamais partager leur code peu importe la personne.

Il faut qu'il raccroche et appelle d'abord le 888 pour savoir s'il y a une campagne de mise à jour des comptes. Mais si ce n'est pas le cas, Mixx prendra le numéro pour des mesures de conservation ».

Caleb Akponou

Me. Luc Emmanuel Aho SOWAH
Maitre de Justice
65, angle Rue L. S. Senghor et rue Tossaghi
Togo
BP 10022 Lomé - Togo
Tel: 22 28 88 88 Cell: 79 48 28 48
N°PI 100025 24 18

COPIE

SIGNIFICATION DE JUGEMENT

L'an deux mil vingt-six
Et le Vingt-deux (22) Septembre
A la requête de monsieur **AFANTCHAO Viwoédé Kokou**, Pasteur, demeurant et domicilié à Gnamassè, de passages réguliers à Lomé ;

J'ai, Me Luc E. A. SOWAH, Maître de Justice
près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance
de Lomé y demeurant 65, angle Boulevard Léopold Sedar
Senghor, Rue Tossaghi, Togo, non loin du frigo REESTAL
Sousigné :

SIGNIFIE ET DELAISSE AUX :

1-Monsieur **AYIVI Kossivi**, demeurant et domicilié à Lomé, Tel : 90 61 01 78/98 03
31 45, où étant et parlant à : rente de rendre le requi en vain et ne connaissant pas d'autres domicile ou résidence du destinataire, l'acte a été inséré dans un journal désigné et affiché à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé
2-Monsieur **EDILAN Kossi**, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : rente de rendre le requi en vain et ne connaissant pas d'autres domicile ou résidence du destinataire, l'acte a été inséré dans un journal désigné et affiché à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé

❖ Copie certifiée conforme du Jugement N°1288/2026/CIV. rendu le 17 Juillet 2026 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé.

Dont teneur suit : *

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de toutes les parties, en matière civile immobilière et en premier ressort ;

EN LA FORME

Reçoit le requérant sieur AFANTCHAO Viwoédé Kokou en son action ;

AU FOND

Confirme son droit de propriété sur la parcelle de terrain sis à Agoè-Vakpassito d'une contenance superficielle de 03 ares ;
Ordonne l'expulsion pure et simple de sieur AYIVI Kossivi, ainsi que celle de tous occupants de son chef de la parcelle en cause ;
Rejette cependant la demande de démolition ;
Ne dit ni avoir lieu à exécution provisoire ;
Condamne les requis aux entiers dépens ;

Ainsi fait, jugé et prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Lomé (Togo), en son audience publique des vacations de plaidoirie du vendredi dix-sept juillet deux

mille vingt-six (17/07/2026) à laquelle siégeait Monsieur **LARE Kafitine Théophile**, juge audit Tribunal, Président, assisté de Maître **AMANAH Hlabimleleg**, Greffier ;
Et ont signé le Président et le Greffier. / . *

TRES IMPORTANT

VOUS INFORMANT QUE VOUS POUVEZ FAIRE APPEL DE CE JUGEMENT
DEVANT LA COUR D'APPEL DE LOME DAN UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS
QUI SUI LA PRESENTE SIGNIFICATION DU JUGEMENT

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé copie du jugement susmentionné ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : 30.000 F CFA.

L'HUISSIER

CORIS **PEPS**

5%

ÉPARGNE
RÉMUNÉRÉE

à partir
10 000
FCFA

**L'esprit tontine,
l'épargne
rémunérée
en plus.**

**Commencez
aujourd'hui**

**Réalisez
demain.**

8283

Offre soumise à conditions

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

